



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusé

Odile Bury, *Échevin(e)*.

Séance du 15.10.19

#Objet : Parc sportif des 3 Tilleuls - Renouvellement du terrain synthétique de football n°2 - Approbation des conditions et du mode de passation - Article : 764/725-60 - Montant : 300.000,00 euros TVAC - Budget : 2019.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 euros) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu le cahier des charges N° 2019-1052 relatif au marché "Parc sportif des 3 Tilleuls - Renouvellement du terrain synthétique de football n°2" établi par le Service Bâtiments Publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Revêtement synthétique), estimé à 245.578,51 euros HTVA ou 297.150,00 euros, 21% TVAC ;

* Lot 2 (Réparations de clôtures/main courante), estimé à 2.355,37 euros HTVA ou 2.850,00 euros, 21% TVAC ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 247.933,88 euros HTVA ou 300.000,00 euros, 21% TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Administration des Pouvoirs Locaux - Service des Travaux Subsidiés, Boulevard du Jardin botanique, 20 à 1035 Ministère de la Région Bruxelles Capitale, et que cette partie est estimée à 210.000,00 euros ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 764/725-60 et sera financé sur fonds propres et subsides ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

- 1er. D'approuver le cahier des charges N° 2019-1052 et le montant estimé du marché "Parc sportif des 3 Tilleuls - Renouvellement du terrain synthétique de football n°2 ", établis par le Service Bâtiments Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 247.933,88 euros HTVA ou 300.000,00 euros, 21% TVAC.
2. De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
3. De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Administration des Pouvoirs Locaux - Service des Travaux Subsidiés, Boulevard du Jardin botanique, 20 à 1035 Ministère de la Région Bruxelles Capitale.
4. De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
5. De transmettre cette délibération en double exemplaire à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.
6. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 764/725-60.
7. De financer cette dépense sur fonds propre et subsides (à concurrence de maximum 210.000 euros).

Le Conseil approuve le projet de délibération.

28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Benoît Thielemans